



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/509

S/16749

19 septembre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Point 33 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 19 septembre 1984, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Yémen démocratique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des Etats arabes pour le mois de septembre 1984, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre que vous a adressée M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la lettre ci-jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdulla S. AL-ASHTAL

* A/39/150.

ANNEXE

Lettre datée du 19 septembre 1984 adressée au Secrétaire général
par M. Yasser Arafat

Je vous adresse ce message personnel pour vous faire part de ma profonde inquiétude devant certains événements récents qui pourraient avoir de graves répercussions sur les Palestiniens vivant au Liban.

Des informations des services de renseignement indiquent que le nouveau gouvernement de crise de Tel Aviv a l'intention de se retirer des zones de Sidon et de Tyr et de remettre ces zones à ses agents, les prétendues forces armées libanaises.

Le triste anniversaire de Sabra et Chatila (le 17 septembre 1982, il y a exactement deux ans) ne peut que raviver en nous le douloureux souvenir du génocide préparé par les Israéliens et perpétré par leurs agents. A cet égard, je souhaite rappeler la ligne d'action que vous aviez proposée dans votre rapport au Conseil de sécurité le 9 avril 1984, et qui prévoyait ce qui suit :

"Je propose donc que le Conseil examine en temps voulu et sans préjudice des arrangements qui pourraient être pris dans d'autres parties du Liban, une future ligne d'action qui donnerait au mandat de la FINUL, en ce qui concerne spécifiquement le sud du Liban, une efficacité accrue dans le contexte de l'évacuation de cette zone par les forces israéliennes. Cette ligne d'action comporterait les éléments suivants :

a) Le déploiement provisoire de la FINUL ainsi que d'éléments de l'armée israélienne et des forces de sécurité internes libanaises dans les zones évacuées par les forces israéliennes;

b) Le déploiement immédiat d'éléments de la FINUL dans le secteur de Sidon dès l'évacuation de celui-ci par les forces israéliennes, en vue de garantir la sûreté et la sécurité de la population, y compris celle des réfugiés palestiniens qui se trouvent dans des camps dans ce secteur;

c) La mise au point des arrangements nécessaires pour que le sud du Liban devienne une zone de paix sous la souveraineté et l'autorité du Gouvernement libanais."

A ma connaissance, les mêmes difficultés subsistent et compte tenu de l'imminence d'un holocauste, je fais appel à vous, et par votre intermédiaire à la communauté internationale, pour que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas de nouveau génocide et pour que vous fournissiez toutes les garanties possibles pour la sûreté et la sécurité des Palestiniens de ces zones.

Le Président du Comité exécutif de l'Organisation
de libération de la Palestine,

(Signé) Yasser ARAFAT